PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018, À COUVET, SALLE DU CONSEIL GENERAL

<u>Présidence</u>: Mme Antoinette Hurni (PS)

La présidente ouvre la séance à 20h. Elle souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents: 36 membres.

- Pour le PLR : Raoul Bovay ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-

Philippe Franel; Hans Peter Gfeller; Jean-Paul Lebet; Laurent Patthey; Francis Racine; Jean-Michel Rossetti; Céline Rufener Eschler et Roland

Schorderet.

- Pour le PS : Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ;

Margherita Giovenco; Antoinette Hurni; Cécile Mermet Meyer; François Oppliger; Lydie Stirnemann; Alexandre Toimil; Loris Vuilliomenet et Pierre

Wexsteen.

- Pour le POP : Adriana loset et Philippe Vaucher.

- Pour Les Verts : Sergio Santiago ; Marie-France Vaucher.

- Pour l'UDC : Christiane Barbey; Paul-André Matthey-Doret; Sokol Mehmetaj; André

Rosselet; Niels Rosselet-Christ; Frédéric Schlosser; Jean-Claude Schülé et

Sylvia Schülé.

Excusés : 2 membres – MM. Malo Bortolini (PLR) et Jean-Noël Bovard (PS)

Absent : 2 membres - MM. Gilles Aeschimann (PLR) et Manfred Neuenschwander

(indépendant)

Vacant : 1 siège des Verts en cours de repourvoiement

Le chancelier précise que seuls 40 membres ont été convoqués en raison de la récente démission de M. Thierry Ray (Les Verts).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 9 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

- 1. Appel
- 2. Lettres et pétitions
- 3. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018
- 4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de M. Thierry Ray
- 5. Crédit d'étude de 100'000 francs pour l'extension du collège du Longereuse
- 6. Crédit de 2'200'000 francs pour le réaménagement de la place de la gare à Fleurier
- 7. Communications du Conseil communal
- 8. Interpellations et questions

PVCG 12.11.2018 - **347** - **0.01.10.20**

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune lettre n'est parvenue à la présidence.

3. PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGRÉGATIONS SUITE À LA DÉMISSION DE M. THIERRY RAY

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe Les Verts, M. Sergio Santiago propose :

✓ Mme Marie-France Vaucher

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Marie-France Vaucher est élue tacitement à la CNAT et en est félicitée.

5. CRÉDIT D'ÉTUDE DE 100'000 FRANCS POUR L'EXTENSION DU COLLÈGE DE LONGEREUSE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe Calame (cc) indique que suite à la décision du Conseil général du 4 juin 2018 d'accepter le rapport de la vision stratégique quant à l'avenir des structures scolaires et d'accueil de la Commune, c'est l'étape suivante qui est proposée aujourd'hui. Une entrée dans un processus qui sera probablement assez long, mais qui devrait mener à la construction d'une extension dans la périphérie du collège de Longereuse.

Cette demande de crédit est proposée dans le but de pouvoir réaliser un concours d'architecture, comme expliqué dans le précédent rapport du mois de juin. Ce concours devrait permettre de dégager suffisamment d'idées et de solutions selon un cahier des charges répondant aux besoins identifiés. Si le crédit est accepté ce soir, une procédure conforme à la loi sur les marchés publics sera lancée afin de pouvoir sélectionner des architectes qui seront à même de combler les attentes des Autorités.

Une société a été sélectionnée pour mener à bien cette étude. La mise sur pied d'un concours d'architecture est un travail très spécifique qui implique le respect des normes en vigueur. Le mandat de cette société d'ingénieurs représente un coût de 35'000 francs qui devra lui permettre d'organiser l'entier du concours, depuis la sélection du jury, la réception de toutes les offres, la sélection de quatre candidats, puis l'analyse des dossiers et finalement le choix d'un vainqueur qui recevra un prix de 15'000 francs. Cette procédure et ces montants sont tout à fait en adéquation avec ce qui se pratique pour ce type de concours.

En plus des frais mentionnés ci-dessus, des frais de fonctionnement pour le jury sont compris dans le montant du crédit demandé. Le jury devra être composé d'un certain nombre de professionnels de la branche ; il s'agit d'avoir un minimum de 50% d'architectes.

M. Calame rappelle encore que l'objectif est d'avoir, d'ici la fin du mois de mai 2019, un gagnant à ce concours d'architecture que le Conseil communal rencontrera ensuite pour lui donner les informations nécessaires à l'établissement d'un projet. À la suite de quoi une demande de crédit devrait être soumise au Conseil général d'ici fin 2019.

La présidente passe la parole aux différents groupes.

M. Roland Schorderet (PLR) prend la parole en ces termes : « À la lecture attentive du rapport du Conseil communal que nous remercions pour ses explications claires et précises, et dans la ligne de la stratégie générale d'évolution des structures scolaires et d'accueil dans notre Commune, nous comprenons et approuvons pleinement le processus qui veut que nous passions par un concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse. Il en va de même du respect des normes en vigueur pour les marchés publics et d'éviter ainsi une annulation ou des recours, sources de retard et de coûts supplémentaires.

La somme demandée inclus le montant de 10'000 francs pour chacun des architectes qui participera au concours ; celui-ci peut paraître élevée pour un néophyte, mais il ne représente qu'une partie des coûts réels. De plus, cela permet aussi d'intéresser des professionnels de valeur. Enfin, ce crédit comprend également les frais de fonctionnement du jury et le prix du gagnant. Relevons aussi que ce montant ne saura souffrir d'aucun supplément de crédit.

Cette procédure va s'étendre jusqu'à fin juin 2019 avant que le Conseil communal puisse nous présenter le projet définitif et la demande de crédit y relative, mais nous nous réjouissons d'ores et déjà d'admirer ce projet pour l'avenir de notre école et de nos enfants.

Dès lors, le groupe PLR acceptera pleinement le rapport du Conseil communal. »

Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) s'exprime ensuite : « Le groupe socialiste a pris connaissance du présent rapport avec le même intérêt qu'il avait déjà porté à celui du 4 juin dernier. En effet, le crédit demandé pour un concours d'architecture en vue de l'extension du collège de Longereuse va permettre de lancer la suite d'un projet enthousiasmant dans un contexte positif.

Depuis plusieurs années, les demandes en places pré et parascolaire sont en constante augmentation. La commune manque aussi de salles de gymnastique. La construction de ce bâtiment devrait pallier ces différentes demandes et permettre aussi, nous l'espérons, de valoriser notre matière première : le bois local.

En revanche, il nous faudra rester vigilants car nous ne savons pas de quelle façon va évoluer la démographie à Val-de-Travers. Le bâtiment devra donc être modulable afin de pouvoir se modifier avec le temps et les besoins. De plus, il nous semblerait intéressant de permettre aux architectes de travailler sur une zone sensiblement plus large que l'unique place de Longereuse.

Il faudra également apporter une grande attention aux coûts. Il est fort probable qu'un tel investissement implique de déroger aux mécanismes de maîtrise des finances. Dès lors, il s'agira de rendre attentifs les architectes à cette situation, en leur exposant une version « rêvée » de l'extension, mais en attendant de leur part des propositions tenant compte de notre situation financière, au travers éventuellement de plusieurs variantes permettant de contenir les coûts.

Nous avons cependant encore quelques interrogations autour de cette nouvelle construction :

Tout d'abord, de quoi sera composé le cahier des charges ? Est-ce qu'il nous sera communiqué ? Ensuite, la pédagogie, très peu considérée jusqu'ici, sera-t-elle davantage intégrée au projet ? Finalement, qu'en sera-t-il de l'aspect énergétique ? Nous remercions le Conseil communal de nous éclairer sur ces quelques points.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend la parole à son tour : « La procédure via un concours d'architecture pour construire une extension du collège de Longereuse nous semble une belle idée a priori. Nous saluons la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant dans ce dossier. Nous saluons également la rapidité avec laquelle il mène ces opérations. Ce crédit s'inscrit dans la stratégie que compte mener notre Commune en matière de structures pré, para et scolaires tout court.

Nous regrettons toutefois que le rapport soit un peu succinct. À vrai dire, nous avons eu quelques difficultés à saisir tous les enjeux liés à une telle procédure. En effet, le processus nous semble

apparemment plus long et nous serions curieux d'en connaître les avantages. Nous ne remettons pas en cause le fait de faire appel à une société spécialisée qui s'occupera du pilotage de ce processus ou de mettre en place un jury. Nous nous interrogeons surtout sur l'implication des différentes commissions, voire des personnes directement concernées. Nous pensons en particulier à la commission des bâtiments, de l'urbanisme ou de la crèche et pourquoi pas des écoliers. Est-il prévu de les solliciter en fonction des étapes ?

Tout ceci est à mettre aussi en lien avec l'échéancier que nous trouvons très ambitieux. Nous constatons par exemple que le cahier des charges sera publié dans trois jours. Doit-on comprendre que le cahier des charges est prêt, que le jury est déjà sélectionné et que les critères d'attribution du concours sont connus ? »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime ensuite : « Le groupe POP remercie le Conseil communal pour le rapport présenté qui fait suite à la décision prise le 4 juin par le Conseil général à l'unanimité. Le crédit de 100'000 francs qui nous est soumis ce soir permettra de lancer l'ambitieux projet d'extension du collège de Longereuse. Il permettra d'entrer dans le vif du sujet et de tirer les premières lignes concrètes du projet. Cette phase est cruciale, car c'est à travers une réflexion en aval, mûrie et multiple que le projet sera mis sur de bons rails.

C'est pourquoi nous entrerons en matière et accepterons ce rapport ainsi que le crédit de 100'000 francs. »

M. Sokol Mehmetaj (UDC) prend également la parole : « Le groupe UDC a pris connaissance du rapport relatif à la demande de crédit de 100'000 francs pour une étude de l'extension du collège de Longereuse.

Nous sommes conscients que ce crédit est nécessaire pour mener à bien ce projet déjà validé le 4 juin dernier, c'est pourquoi le groupe UDC accepte le crédit tel que demandé par le Conseil communal. »

M. Calame (cc) reprend la parole pour répondre aux différentes questions, sans manquer de remercier les groupes pour leur accueil largement favorable à ce projet.

Tout d'abord, en réponse au groupe socialiste en ce qui concerne la valorisation du bois local, celleci est effectivement une des conditions mentionnées dans le cahier des charges. C'est une priorité de pouvoir, tant que possible, valoriser le bois local, même s'il existe un certain nombre de règles en ce qui concerne les marchés publics qui ne permettent pas forcément d'imposer la provenance du bois.

L'évolution de la démographie est bien entendu une notion à prendre en compte, tout comme la modularité du projet. Il est clair que le cahier des charges parlera de salles de classe et le terme « modulable » doit évidemment en faire partie également. On doit pouvoir redimensionner le projet selon des choix qui devront être faits ou des problématiques qui pourraient survenir dans les mois ou les semestres à venir.

Le cahier des charges contient également un chapitre sur la zone de construction. M. Calame confirme que ce n'est pas uniquement la place Longereuse qui sera prise en compte, mais la zone sera bien plus large que cela. Notamment l'arrière du collège, où des constructions ont déjà été faites, ou le terrain des Lerreux pourront être considérés eux-aussi ainsi que certaines parcelles qui aujourd'hui n'appartiennent pas à la Commune mais qui pourraient amener à des réflexions. Le but étant de laisser aux candidats la plus grande marge de manœuvre possible pour réussir à fournir des projets de qualité et différenciés, tout en mentionnant le caractère économique dans lequel nous nous trouvons, pour que nous puissions être attentifs aux coûts réels. Le cahier des charges est relativement ambitieux, on parle de beaucoup d'éléments : de salle de gymnastique, de cantine, de salles de classe, de pré et parascolaire, de bibliothèque, etc. On en revient sur le côté modulable et différentes variantes qui devront clairement être proposées pour que nous puissions faire des choix lorsque les chiffres seront connus. Bien que le souhait du Conseil communal est de pouvoir réaliser « la totale », il faudra très probablement revenir à la réalité.

PVCG 12.11.2018 - **350** - **0.01.10.20**

M. Calame confirme que l'école est bien entendu au cœur de ce projet, notamment en ce qui concerne les salles de classe, la gymnastique et toute la problématique des horaires. Plus de salles de classe veut dire plus de possibilités, par exemple si on devait un jour considérer une deuxième classe Passerelle ou des devoirs surveillés plus proche du parascolaire. Toute l'infrastructure est prévue pour nous permettre de penser à la pédagogie qui doit rester au centre de nos considérations.

L'aspect énergétique devra lui-aussi être considéré. Cela fait partie du cahier des charges, mais est aussi un élément qui a déterminé le choix du partenaire pour mener à bien l'étude, celui-ci ayant une expérience reconnue en ce qui concerne les aspects énergétiques et qui s'est notamment occupé de la réfection de l'enveloppe du collège de Longereuse.

Les Verts mentionnaient un rapport un peu succinct ; il est vrai que comparé avec celui du mois de juin celui-ci est plus court, mais à ce stade, le but n'est pas de reprendre les éléments du rapport déjà présenté. Il précise que le cahier des charges est en fait une retraduction du rapport du mois de juin dans des termes moins politiques mais plus structurels et opérationnels pour que les candidats puissent comprendre le sens de la démarche. Ce cahier des charges ne sera pas remis au Conseil général pour validation. Actuellement il n'est pas prêt, mais sera encore porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal et devra être validé, ce qui permettra de débuter cette procédure de marchés publics. L'échéancier est ambitieux, certes, il est validé par le Conseil communal aussi bien que par le partenaire en charge de la mise en route du concours. L'échéancier est peut-être optimiste, il n'exclut pas de repousser l'entrée dans les locaux d'une année scolaire, mais autant avoir des objectifs ambitieux et, au pire des cas, prendre un peu de retard.

Concernant les commissions, elles seront bien entendu associées à ce processus et seront consultées. Il y aura une période relativement courte pendant laquelle toutes ces commissions (de l'urbanisme, des bâtiments, de la crèche) devront visualiser les projets et devront pouvoir donner leur opinion. Toutefois, in fine c'est le jury qui fera son choix et non le Conseil communal. Pour rebondir sur une autre question, M. Calame indique que le jury est d'ores et déjà sélectionné par un premier groupe de travail qui fera d'ailleurs partie intégrante du jury. Il sera composé de deux conseillers communaux, quatre architectes et un autre intervenant, soit technique, soit politique. Le nombre de membres du jury étant limité à sept, il a fallu faire des choix. Il y aura également un jury « étendu » avec plus de spécialistes (sans droit de vote), où on retrouvera la direction de l'école, la direction des structures d'accueil et des représentants du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote, non sans demander préalablement à chacun d'exprimer son vote par un lever de main clair, facilitant ainsi la tâche des questeurs. C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit d'étude de 100'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse tel que présenté par le Conseil communal.

6. CRÉDIT DE 2'200'000 FRANCS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE À FLEURIER

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) s'exprime en ces termes : « Ce projet a déjà été initié en 2003 par la commune de Fleurier, puis un projet avait été lancé par mon prédécesseur, avec un bureau lausannois qui avait imaginé un projet très ambitieux. Il est resté en suspens, dans l'attente que les aménagements prévus par TransN, notamment pour la gare routière et l'interface entre la gare routière et les activités ferroviaires, soient faits. Pour mémoire, le permis de construire pour la gare routière a pu être libéré au mois d'août cette année.

Différents projets ont conduit à celui présenté aujourd'hui. Ils ont été présentés à la commission d'urbanisme ainsi qu'à la commission des travaux publics. Ces deux commissions ont préavisé favorablement et à l'unanimité des membres présents, le projet final.

PVCG 12.11.2018 - **351** - **0.01.10.20**

C'est un projet important pour le village de Fleurier, important pour le Val-de-Travers, important aussi pour offrir à la mobilité de demain, à la mobilité durable, un cadre qui soit digne de ce qui est attendu, tout d'abord pour les piétons. Aujourd'hui il y a très peu d'espace, l'idée est d'en redonner beaucoup plus pour les piétons, qu'on puisse « vivre » autour de la gare. Actuellement, les seuls endroits où des stands sont organisés et où l'on a une activité sociale sont la place devant la Migros et la place du Marché; il est souhaité que la place de la Gare puisse aussi se réapproprier cette fonction.

Un espace pour la mobilité, c'est bien sûr un espace pour les piétons, mais aussi pour les cyclistes. Il faut réaménager des abris pour les vélos et une sécurisation pour la circulation des cyclistes. Finalement, la mobilité c'est évidemment des automobiles. Dans ce projet, le nombre de places de parc est maintenu. La circulation pourra être ralentie, mais garantie dans une fluidité qui permette une cohabitation sécurisée entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Tous ces éléments ont amené à penser un peu plus loin que la seule place de la Gare et à prévoir en particulier le réaménagement de la rue du Régional. Cette rue assez étroite est empruntée tous les matins, midis et soirs par un nombre extrêmement important de nos jeunes qui arrivent en train ou en bus. Dans cette petite rue, on fait coexister des voitures, mais surtout énormément de piétons et de cyclistes. Le projet propose de redonner à cette rue tout d'abord une qualité en lui implantant des arbres, mais surtout une sécurité pour les jeunes, pour les cyclistes, pour nos enfants.

Comme il y aura plus de place pour les piétons et les cyclistes, des places de parc au sud des voies seront créées, afin de compenser et d'avoir le même bilan de places de parc autour de la gare. Cet espace est actuellement une sorte de « no man's land », une surface en attente. À ce stade, il faut rappeler que TransN met cette surface à disposition de la Commune sans demander de rétribution, mais, étant donné que l'entreprise de transports n'a pas identifié de besoin en terme de parking d'échange pour la gare, elle ne participe pas au financement de l'aménagement qui sera fait.

Une des constations faite est qu'autour de la gare de Fleurier il est difficile de modifier de manière importante les flux de circulation. Le bâti, le parc public, tous ces éléments sont très contraignants et il y a peu de solutions. Il aurait été possible de se réapproprier le parc public pour en faire des voies de circulation, mais cette option n'a pas été retenue. La réflexion a été menée afin de déterminer quels sont les besoins en terme de parking d'échange à court terme, mais aussi à moyen et long terme. Le projet présenté répond à ces besoins, puisqu'actuellement, au Nord des voies, des places en zone blanche sont libres quotidiennement. Toutefois, si l'activité de la gare se développe, les besoins de parking d'échange pourraient être plus importants à futur. Ainsi, le projet comporte une analyse sur la réorganisation du parcage au Nord des voies, avec une augmentation d'une vingtaine de places, soit 52 au total. Cette partie du projet est mise en attente, puisque l'analyse démontre que les besoins actuels sont très forts sur la place de Gare et la rue du Régional, mais qu'il n'y a pas d'urgence en matière de places supplémentaires au Nord des voies.

Le Conseil communal priorise ses investissements en fonction de critères validés par le Législatif. Pour rappel, dans l'escarcelle des Autorités et dans un avenir relativement proche, plusieurs dossiers importants devront être soumis au Conseil général : la rénovation de la piscine des Combes ; le réaménagement de la Grand-Rue à Couvet, ceci dans le prolongement du réaménagement de la gare de Couvet qui doit être fait ces prochaines années ; celui de la place de la Gare de Noiraigue également, il représente un enjeux important pour notre Commune, vous nous le rappelez régulièrement, et pour lequel des projets sont en cours, mais il faudra les financer ; l'extension du collège à Longereuse et des besoins pour la petite enfance et l'école. Il y a beaucoup d'autres projets, beaucoup d'investissements qui sont aujourd'hui en attente. Dès lors, le Conseil communal a estimé que ce besoin de places de parc au Nord n'était pas une urgence. Le projet existe, mais n'a pas été lancé afin de ne pas « charger le bateau » et réserver des possibilités, des disponibilités d'investissement, pour des objets qui paraissent plus urgents.

Pour en revenir au projet lui-même, une esplanade autour de la gare sera réservée aux piétons et aux cyclistes. Le tour de la gare sera entièrement de plain-pied, au même niveau que les quais. Il n'y aura plus de marches, plus d'escaliers et donc plus de problèmes pour les chaises-roulantes ou les personnes à mobilité réduite. La rue du Régional sera arborisée et des terrasses agrandies dans son prolongement, de manière à pouvoir se réapproprier une zone de vie un peu plus grande qu'aujourd'hui. La rue de la Gare verra son espace de circulation réduit avec des arbres mais sans avoir de contrainte qui causerait des blocages ; le but étant d'avoir une rue qui soit plus accueillante,

avec une circulation fluide mais ralentie, de manière à permettre un croisement entre la mobilité douce et les voitures.

Pour chaque implantation d'arbre sur une route, nous avons pris la peine de vérifier que dans le soussol il n'y ait pas de conduite, de vérifier que la disposition permettait l'accès aux bâtiments, aux services de sécurité, aux pompiers et aux ambulances.

En résumé, ce projet est important, tant dans sa surface, mais aussi par les coûts qui sont soumis, ceux-ci sont induits principalement par les très grandes surfaces à traiter. Par contre, les solutions qui ont été retenues sont durables, de qualité et relativement modestes dans leur coût de manière à avoir un projet qui reste raisonnable. Les problèmes techniques spécifiques qui pourrait y avoir par rapport à des infrastructures qui sont proches de la gare, par exemple les livraisons pour La Poste, les accès pour les camions, etc., ont été analysés.

Si le projet est accepté, des séances avec les riverains seront organisées comme cela a été fait à Travers, afin d'expliquer le projet, pouvoir discuter avec eux des ajustements qui doivent être faits.

Le règlement général exige de voter ce crédit à la majorité qualifiée. Le Conseil communal estime toutefois que c'est une bonne chose, car pour un investissement de cette importance, il semble judicieux d'assurer une majorité confortable. Pour mémoire, dans le cadre d'une majorité qualifiée des votes exprimés, les abstentions sont considérées comme une opposition dans le cadre du décompte des voix. »

La présidente donne ensuite la parole aux différents groupes.

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) fait l'intervention suivante : « Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et se réjouit que ce dossier très attendu, tant de la population que des usagers, soit enfin traité au Conseil général.

Ce projet nous semble esthétiquement parlant très intéressant, même si le coût (déjà revu à la baisse par rapport aux premières estimations) est à première vue très impressionnant. Nous saluons le fait que la rue du Régional soit remise aux piétons, même si nous regrettons la suppression de cinq places de parc en bas des immeubles qui pourraient être à disposition des locataires notamment.

Néanmoins, dans ce projet, deux sujets nous ont longuement interpellés.

Tout d'abord et selon le rapport, ce réaménagement permet le maintien du nombre de places actuel. Le nombre total est certes le même, par contre, le nombre de places longue durée (16 places au Sud des voies) nous semble beaucoup trop faible. En effet, si nous souhaitons inciter les gens à utiliser les transports publics, nous nous devons de mettre à disposition des usagers des parkings longue durée. Nous savons notamment que certains utilisateurs se rendent dans d'autres gares de la commune pour parquer leur voiture afin d'être sûrs de trouver une place. Ce « tourisme » de parcage ne nous semble pas être la solution.

Deuxièmement, nous nous demandons pourquoi l'aménagement de la rue Daniel-Jeanrichard (ou un aménagement à un autre endroit) n'a pas été intégré directement à ce projet ? Nous savons que le parcage sur la rue Daniel-Jeanrichard est autorisé même sans marquage. Actuellement, avec les travaux de TransN et avec des véhicules stationnés sur le côté de la chaussée, à certaines heures de la journée, la circulation relève parfois d'un gymkhana. De plus, nous pourrions certainement profiter de synergie notamment en ce qui concerne la mise en place du chantier, des machines, etc. si cette rue était aménagée en même temps que la place de la Gare.

Dès lors, nous aimerions savoir si des places supplémentaires ont été envisagées, par exemple sur la partie « problématique » du jardin public, ou à un autre endroit proche de la gare. Est-ce que des synergies ont été envisagées avec TransN, comme par exemple le financement (et non la mise à disposition de terrain) d'une partie des places ?

Pour terminer, le groupe PLR acceptera pour la majorité ce crédit, mais souhaite vivement qu'un nouveau rapport intégrant une proposition de places longues durées supplémentaires soit présenté au Conseil général le 18 mars prochain afin de pouvoir profiter des synergies à disposition durant les travaux et de régler une fois pour toute le projet « aménagement de la place de ta gare de Fleurier » ».

PVCG 12.11.2018 - **353** - **0.01.10.20**

Mme Adriana Ioset (POP) s'exprime ensuite : « Cela fait 15 ans que des discussions sont menées au sujet d'un réaménagement de la place de la Gare à Fleurier. Le projet sur lequel nous nous penchons ce soir nous paraît sobre et bien conçu, et nous saluons la collaboration entre TransN et notre Commune dans l'amélioration du quotidien des usagers des transports publics.

Le groupe POP entrera en matière et acceptera le crédit sollicité.

Nous aimerions toutefois être éclairés sur deux points : vu l'échelle du plan, nous n'arrivons pas à voir où se trouvera l'abri pour les voyageurs attendant leur train, ni à savoir si le projet prévoit une place de parc pour déposer des personnes à mobilité réduite près de la gare.

À notre avis, il faudrait aussi que les places de parc de la rue Daniel-Jeanrichard soient réalisées très rapidement, si possible en même temps que la réfection de la place de la Gare, afin de faire des économies dans la mise en place du chantier et permettre un bon transfert des utilisateurs de la route au rail.

Nous demandons que le crédit y relatif soit présenté au Conseil général en décembre cette année ou à la première séance de 2019. »

M. François Oppliger (PS) prend la parole à son tour : « Nous avons étudié avec attention le rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit pour l'aménagement de la place de la Gare de Fleurier et de ses alentours et celle-ci appelle quelques remarques.

2'200'000 francs, c'est une somme importante pour l'aménagement de la zone de la gare à Fleurier, bien qu'elle mérite un lifting. Les travaux s'y poursuivent depuis plusieurs années et le moment est venu de finaliser l'ensemble de ces aménagements pour favoriser la cohabitation des transports publics avec la circulation des cyclistes, des piétons et évidemment des personnes à mobilité réduite. N'oublions pas la circulation automobile, qui fait également partie du trafic.

Étant donné que dans le secteur les chantiers se suivent, il est regrettable de ne pas envisager également le surfaçage de la rue de la gare. Mais il est compréhensible, vu le montant du crédit demandé, de le repousser. Cela aurait permis de clore ce chantier, dommage !

Dans le plan, des bancs ne sont prévus nulle part, alors que tant les usagers des transports publics que d'autres personnes auront logiquement besoin de s'asseoir en attendant le train, le bus ou simplement un passager. D'autre part, il n'y a aucun couvert prévu sur toute la surface aménagée sur les espaces TransN, tout comme sur l'espace communal, permettant d'accueillir les usagers.

Les alentours de la gare avec le jardin public doivent être un espace convivial ouvert à tous, mais attention à ce que ces lieux ne deviennent pas des endroits de conflit ou d'exclusion.

Par ailleurs, au vu de l'importance du crédit, il est compréhensible de ne pas aménager dans l'immédiat des places de parcs au nord des voies, c'est-à-dire sur l'avenue Daniel-Jeanrichard (car oui, Fleurier compte deux avenues!). Mais ce sera un aménagement à prévoir dans un temps pas trop éloigné.

Pour terminer, il sera important de ne pas oublier de consulter et d'informer les riverains et les commerces durant le chantier ainsi que pendant la préparation. Dans le même ordre d'idées, il sera également important d'exposer clairement à la population le projet et les principales modifications qu'il entrainera, comme le léger déplacement des places de stationnement.

Au final, les membres de notre groupe accepteront, dans leur très grande majorité, l'entrée en matière ainsi que l'arrêté. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) s'exprime en ces termes : « Le groupe UDC a pris connaissance avec une attention toute particulière du présent rapport et en remercie les auteurs.

Sur le principe, cette place a besoin d'un toilettage, c'est évident.

Notre groupe s'interroge toutefois sur l'aménagement en lui-même. S'agissant des places de parking, M. le conseiller communal ayant dissipé nos interrogations initialement rédigées par la positive dans son introduction, nous n'y reviendrons donc pas, sauf sur deux points :

- Quid des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite ; l'aménagement prévu tient-il compte de l'accessibilité en véhicule à proximité de la gare pour ces personnes ?
- Quid des places de parking longues durées, à nos yeux nécessaires pour l'attractivité de la gare ? Une gare doit rester accessible aussi pour les voitures, pour les personnes qui, par exemple, font le lien entre leur domicile situé dans une zone non-desservie par les transports publics et la gare.

S'agissant de l'espace piétons aux abords de la gare, nous constatons avec un certain étonnement que les bancs publics extérieurs manquent actuellement à l'appel dans l'enceinte de la gare, assez cocasse pour un lieu où l'on est sensé attendre un train. Le projet de réaménagement ici présent palie-t-il ce manquement en prévoyant des bancs publics ? Outre l'aspect pratique, nous y voyons aussi un accroissement de la convivialité.

Question financement, la somme est importante et si la nécessité d'investir sur cet endroit nous semble aller de soi, la priorité accordée à ce projet nous laisse quelque peu sceptiques. Sans relancer nos sempiternels appels sur la nécessité d'investir rapidement sur Noiraigue (des réponses ayant été formulées par vous lors de notre dernière Assemblée), d'autres endroits au Vallon nécessitent aussi que l'on s'y attarde, comme par exemple la sécurisation du préau de l'école de Couvet. Idem pour la Grand-Rue de Couvet, où la circulation est dense, les croisements difficiles, les places de parking aléatoirement réparties des deux côtés de la chaussée et la sécurité des piétons toute relative. La rue comprend également de nombreux commerces, dont trois distilleries d'absinthe et un hôtel de renom. La fréquentation touristique y est, nous en sommes sûrs, plus forte qu'à Fleurier et une vitrine plus valorisante de ce lieu serait de mise urgemment. La gare de Fleurier est-elle donc une priorité au regard d'autres projets impliquant entre autre les intérêts touristiques et la sécurité des enfants ?

En tous les cas, moyennant des réponses claires à nos interrogations, notre groupe soutiendra dans sa grande majorité la demande de crédit de 2'200'000 francs pour le réaménagement de la place de la gare de Fleurier, considérant l'importance d'investir pour redorer la convivialité de ce lieu, sa sécurité et son image. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole en ces termes : « L'accueil de notre groupe sur cette demande de crédit est quelque peu mitigé. En effet, d'un côté nous voyons d'un bon œil que la place de la Gare à Fleurier puisse enfin faire l'objet d'un réaménagement important et coordonné avec les investissements de TransN, après les premières réflexions voici une quinzaine d'années. Mais d'un autre côté le rapport tel que présenté nous paraît particulièrement succinct, avec des plans à peine lisibles, en un mot un rapport quelque peu minimaliste pour un crédit de 2,2 millions de francs.

Si on apprécie sincèrement certaines intentions, notamment celles relatives à la mobilité douce, nous restons sur notre faim en ce qui concerne la volonté d'arborisation et de végétalisation de la zone, volonté qui nous paraît tout aussi minimaliste que le rapport.

Le photomontage fourni en première page du rapport du bureau d'études est d'ailleurs assez éloquent : 2-3 arbres au sud immédiat de la gare, isolés au milieu d'une grande esplanade quasiment vide de piétons. Notre sentiment est que cet espace ne déborde pas de verdure ni de convivialité, mais ça fait plutôt chiche.

Si notre groupe reconnaît qu'il est temps de réaménager cette place, il aurait vraiment souhaité que le projet colle mieux au slogan de la Commune, « qualités naturelles »...

Une dernière remarque enfin : lors de la séance du 11 décembre 2017 au sujet du budget des investissements et de la planification financière du budget 2018, en page 33, le montant pour le réaménagement était de 950'000 francs. Avec une demande de 2,2 millions de francs on en est loin. On souhaiterait connaître les raisons de ce gros doublement dans les projections des coûts en à peine un an d'intervalle.

En conclusion, nous sommes disposés à accepter cette demande de crédit, mais sans grand enthousiasme. »

PVCG 12.11.2018 - **355** - **0.01.10.20**

M. Mermet (cc) répond aux Verts qui trouvent le rapport un peu minimaliste, qu'il est complet et que si M. Santiago désire les études, il est possible de les lui fournir. Il n'a été envoyé aux conseillers généraux qu'un « digest » de tout ce qui a été fait. Les plans sont difficiles à lire en A4, de grands formats sont disponibles et consultables en tout temps au Service de l'urbanisme. Concernant le manque d'arbres, bien que la progression par rapport au nombre d'arbres actuel soit énorme, cela reste une zone urbaine; Fleurier étant véritablement une petite ville. Une ville verte d'arbres qui apportent cette qualité et, en même temps, elle doit respecter les fonctions qui sont celles d'une ville, c'est-à-dire des circulations avec des véhicules, des camions, etc. Il faut que ces éléments-là puissent demeurer pour ne pas provoquer des conflits avec le voisinage.

Les Verts évoquaient aussi le prix qui leur semblait avoir dérapé totalement. M. Mermet renvoie au rapport qui stipule que le coût de la place elle-même est de 950'000 francs. La différence vient de la rue du Régional et la rue de la Gare, justement les rues où il est prévu de planter des arbres. Si on en revenait au projet de la place de la Gare uniquement, on arriverait en effet à rester dans le cadre de la planification financière 2018. M. Mermet regrette que lors du lancement du projet, l'entier n'aie pas été pensé, d'où la différence de budget ; c'est toujours la difficulté quand un projet est lancé. La question de refaire l'avenue de la Gare pourrait également se poser. Dans les faits, l'entier du village de Fleurier pourrait être repensé, il y aurait des aménagements à faire sur de nombreuses routes. Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite se limiter à quelque chose d'important mais raisonnable dans le cadre des limites des finances communales actuelles.

Pour répondre à l'UDC par rapport aux personnes âgées, M. Mermet indique que tout a été prévu de manière à avoir une grande fluidité pour la mobilité douce, les piétons, les personnes âgées, les chaises roulantes, etc. Il y a toutefois encore des questions qui doivent être réglées, principalement avec les utilisateurs. Il faudra définir combien de place-minute sont nécessaires pour la Poste ; c'est elle qui va pouvoir fournir des éléments plus précis. Près de la gare, il faut bien sûr des places, du dépose-minute, c'est une évidence. Ce n'est cependant plus une question d'investissement, mais une question de mise en route d'un fonctionnement et de couleur de marquage et devant se faire sur le terrain, avec les utilisateurs.

Tant l'UDC que le PLR évoquaient la problématique des places longue-durée. Le but du Conseil communal n'est ni d'embêter les automobilistes ni d'embêter les commerces. Lorsqu'il y a des places de parc autour d'une gare, autour de commerces, la problématique de la durée accessible pour ces places est fondamentale, puisqu'il est pratique, pour prendre le train, de poser sa voiture à 7h le matin et de la reprendre à 18h. Par contre, toutes ces places occupées ne servent alors pas pour le coiffeur, pour les cafés, pour la Poste : pour les commerces qui se trouvent à proximité. Finalement entre les besoins de très courte durée pour la Poste, les besoins de nature « zone bleue » pour les restaurants, bistrots et commerces et les besoins en places de longue durée pour les personnes qui utilisent le train, mais aussi malheureusement pour les entreprises voisines qui n'ont pas toujours de parking suffisant pour leurs clients, il y a une pesée d'intérêts qui doit être faite avec les utilisateurs, afin de trouver la meilleure, ou du moins la moins mauvaise, solution. La séance d'information publique sera utile pour discuter de cela et régler la place du curseur.

Les priorités exprimées ce soir par les groupes sont aussi celles du Conseil communal qui y travaille. Suivant les partenaires, TransN par exemple, cela n'est pas toujours facile, mais l'Exécutif essaie de réagir sur les opportunités qui se présentent, de manière à être le plus efficace et, idéalement, avoir des meilleurs prix. Le projet de la gare de Fleurier est en attente depuis longtemps, comme d'autres. Etant donné que TransN a réalisé son réaménagement, il faut maintenant aller au bout de la démarche et avoir un projet cohérent.

Le coût du projet a également été évoqué, il est important. Au final, le prix au mètre carré n'est pas très cher, voire même très raisonnable, mais la surface est grande.

Pour ce qui est des bancs, il s'agit d'aménagement urbain qui est compris dans le budget. Ils sont prévus, même s'ils n'ont pas été dessiné sur les plans. On veut évidement que ce soit un lieu de vie avec notamment des bancs à disposition.

Le manque d'abris pour les utilisateurs de la gare CFF et de la gare routière a aussi été relevé. Ceci est de la compétence de TransN et non du ressort de la Commune. Toutefois, à la suite du dernier Conseil général, nous avions déjà écrit à TransN mais n'avons pas reçu de réponse de sa part. Informellement, TransN a laissé entendre que le réaménagement futur de la gare fera que la salle d'attente sera en vue des quais et qu'ainsi, il n'y aurait pas vraiment besoin d'abris; le Conseil

communal n'est pas totalement convaincu par cet argument et continuera ces démarches auprès de TransN pour avoir ces aménagements nécessaires. De son côté, la Commune a prévu des abris pour les vélos.

Le PS insiste sur la communication à la population. C'est bien l'intention du Conseil communal. Évidemment il attendait l'aval du Conseil général avant de rencontrer la population. Il était indispensable d'avoir au préalable le sentiment du Conseil général et éventuellement aussi ses directions, ses injonctions pour ces réaménagements.

Le PLR a beaucoup insisté sur la question de l'avenue Daniel-Jeanrichard et des places de parc. Un projet pour cette avenue est prêt, il n'a cependant pas été chiffré précisément. Cela ne représentant pas un grand travail, M. Mermet propose de le faire et de le présenter lors de la séance du mois de mars. Dans sa grande sagesse, le Conseil général décidera si ces travaux doivent être intégrés à la liste des projets prioritaires. Il faut toutefois être conscient du fait, qu'étant donné les travaux au Sud des voies, l'installation d'un chantier au Nord simultanément ne serait pas opportun afin de garantir la mobilité des riverains et maintenir des places de stationnement et de l'espace pour la circulation. Les travaux ne seraient donc pas synchronisés, mais échelonnés pour des raisons pratiques et de fonctionnement. Du moment qu'il serait lancé, c'est un projet qui peut être relativement rapide à réaliser. Étant donné la surface en question, on peut estimer son coût autour des 600'000 francs.

À ce stade, TransN ne souhaite ni créer des places de parc ni de parking d'échange. Etant donné que cette entreprise met à disposition de la Commune l'espace au Sud des voies, si elle devait, à futur, devoir créer des places, il serait possible de lui « revendre » une partie des aménagements réalisés sur son terrain.

M. Mermet espère que le projet actuel, présenté ce soir, pourra être lancé rapidement, puis, au mois de mars, le Législatif décidera si le projet au Nord des voies doit être réalisé directement après. Avec ces projets, un coup de jeune, un coup pour les jeunes, sera apporté autour de la gare de Fleurier.

M. Santiago (Les Verts) relève qu'en comparaison avec le budget 2018, où il était question de 950'000 francs, l'augmentation représente tout de même 29%, par rapport aux 1'200'000 francs présentés ce soir. De plus, M. Santiago souhaite connaître la durée prévue des travaux s'ils devaient démarrer après l'été 2019.

M. Mermet (cc) relève que l'on est toujours sur des devis estimatifs, avec une marge à plus ou moins 10-20 %. Il rappelle également que les chiffres indiqués au budget des investissements sont inscrits avant que les rapports ne soient bouclés, donc avant que le projet n'ait été étudié dans le détail. Concernant le projet actuel, on a rencontré la problématique des HAP, de la composition des bitumes qui ont été installés à l'époque. Après analyse, il s'avère qu'une partie devra être éliminée en décharge spécifique, avec des coûts quatre à cinq fois plus importants que l'élimination des bitumes standards.

Concernant la durée des travaux prévus pour le projet actuel, au Sud des voies, elle va dépendre de beaucoup de choses, notamment de la disponibilité des entreprises, puisque l'été est une période faste pour elles. Il est raisonnable d'espérer pourvoir conclure ce projet sur l'année 2019.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente précise que cette demande de crédit est soumise à la majorité qualifiée (2/3) et passe à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. La présidente précise encore qu'une abstention équivaut à un « non » dans ce type de vote. La majorité absolue étant atteinte, c'est par 34 OUI et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 2'200'000 francs pour le réaménagement de la place de la Gare à Fleurier.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Lancement du nouveau site Internet

M. Frédéric Mairy (cc) annonce que le site internet de la Commune va changer. Après presque dix ans d'existence, il était temps de le revoir. Le nouveau site sera mis en ligne mercredi. Ce nouveau

PVCG 12.11.2018 - **357** - **0.01.10.20**

site sera plus au goût du jour, avec une quantité d'information toujours aussi importante, tout en étant plus accessible pour faciliter notamment l'obtention d'informations pour nos citoyens.

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) QUESTIONS

 Question du groupe UDC au sujet de l'agencement du centre du village de Travers (déposée hors délai lors de la séance du 24 septembre 2018)

« La rénovation déjà bien avancée de la traversée du village de Travers est globalement satisfaisante. Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence d'avoir installé un lampadaire face au passage piétons, côté Nord de la route ; en effet, ce lampadaire gêne la circulation des personnes souhaitant se garer devant le restaurant de l'Ours ainsi que la circulation piétonne de manière générale et son emplacement n'est pas du tout en harmonie avec le reste de l'agencement de la place. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur la pertinence de ce choix ? Compte-t-il changer cette disposition ? »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : « En préambule, je remercie le groupe UDC pour l'appréciation « globalement satisfaisante » pour les aménagements réalisés à Travers. J'aimerais ajouter : « ce n'est pas encore fini, vous allez voir, ça va être du tonnerre ». Plaisanterie mis à part, je viens maintenant sur la question du passage pour piétons. La position de ce passage est déterminée par plusieurs contraintes que je vais détailler.

D'une part, nous avons souhaité que ce passage respecte les cheminements habituels, notamment des personnes qui descendent depuis la gare et souhaitent traverser la H10 pour accéder aux commerces situés au sud. Nous avons veillé à éloigner le moins possible ce passage du carrefour pour éviter, autant que faire se peut, que des personnes ne traversent hors du passage pour éviter un détour. Nous devons tenir compte du fait que, selon la norme VSS SN 640 241, la distance dans un carrefour est définie en fonction de la distance de visibilité, mais en retrait d'au moins 5 m de l'intersection.

Un passage pour piétons doit être emprunté par au moins 100 piétons durant les 5 heures les plus fréquentées d'une journée moyenne pour être utilisé en toute sécurité. Avec ces éléments, le passage pour piétons, dans sa position actuelle répond à ces critères et ne devrait pas être déplacé plus à l'ouest si nous voulons rester dans ce cadre.

La question de l'éclairage est aussi déterminée par des règles précises. Il existe trois dispositions différentes d'éclairer un passage pour piétons selon les normes en vigueurs :

- A. éclairage supplémentaires à contraste positif;
- B. éclairage supplémentaire à disposition inverse ;
- C. éclairage des deux trajets d'arrêts à contraste négatif.

Selon le type de trafic (mixte, nombre de véhicule/h etc.) et la configuration locale (carrefour à proximité, courbe, etc.) nous devons appliquer l'une ou l'autre de ces dispositions. Pour la place de l'Ours, nous devions appliquer le schéma A.

En résumé, les utilisateurs du passage pour piétons doivent être éclairés par le côté pour être visibles depuis l'axe de circulation, soit deux luminaires décalés de l'axe du passage.

Par rapport à la place elle-même, au parcage des voitures et à la circulation, il faut préciser que la place aujourd'hui n'est pas finie, elle doit être aménagée, notamment y planter des arbres, ce qui devrait être fait cette semaine ; il y aura des tilleuls sur cette place. Des bancs devront être installés. À cela s'ajoute le fait que, dès que les joints de dilatation auront été mis en place et les derniers aménagements réalisés, des marquages vont être faits pour déterminer précisément les places de parcage.

En l'occurrence, juste devant l'accès à la terrasse de l'Hôtel de l'Ours, un espace va rester libre pour la circulation des piétons. C'est justement dans le prolongement de cet espace laissé libre que le luminaire a été installé.

Dès que l'entier des aménagements sera terminé, je pense que la compréhension des choix qui ont été faits sera plus facile. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et lève la séance à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL La Présidente : Le Secrétaire :

Antoinette Hurni Hans Peter Gfeller

Postulat en suspens :

 Les Verts, UDC et Indépendant : « Plan de sauvetage du CSR », acceptée par le CG lors de la séance du 25 septembre 2017

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.26) :

- PS : « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale ! », accepté par le CG lors de la séance du 24 septembre 2018

PVCG 12.11.2018 - **359** - **0.01.10.20**